

Juridictions à haut risque visées par un appel à action - Mars 2022

 Envoyer  Imprimer  Tweet

Les juridictions à haut risque présentent de considérables défaillances stratégiques dans leurs régimes de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération. Pour toutes les juridictions identifiées comme étant à haut risque, le GAFI appelle tous les membres et invite toutes les juridictions à appliquer des mesures de vigilance renforcées. Dans les cas les plus graves, il est demandé aux pays d'appliquer des contre-mesures visant à protéger le système financier international contre les risques de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme et de financement de la prolifération (BC/FT/FP) qui émanent du pays. Cette liste est communément désignée sous le nom de « liste noire ». Depuis février 2020, dans le contexte de la pandémie de Covid-19, le GAFI a suspendu le processus d'examen pour les pays figurant sur la liste des juridictions à haut risque visées par un appel à action, étant donné qu'elles font déjà l'objet d'un appel de la part du GAFI à appliquer des contre-mesures. Par conséquent, veuillez-vous référer à la déclaration adoptée en février 2020 concernant ces juridictions. Si la déclaration ne reflète pas nécessairement le statut le plus récent des régimes de LBC/FT en Iran et en République populaire démocratique de Corée, l'appel à action du GAFI demeure en vigueur pour ces juridictions à haut risque.

- Juridictions à haut risque visées par un appel à action – 21 février 2020

Also available

[Juridictions à haut risque visées par un appel à action - Juin 2022](#)[High-Risk Jurisdictions subject to a Call for Action - March 2022](#)

[← Juridictions à hauts risques et sous surveillance](#)